



Indemnités journalières

Par **Lisapls67**, le **02/09/2021** à **19:19**

Bonjour à tous,

J'ai jamais posé de questions sur un forum mais je pense que c'est le moment...

Je suis en arrêt depuis presque 1 mois maintenant, le 31/08 j'ai pu télécharger mes indemnités journalières que j'ai dû transmettre à mon employeur car c'est lui qui me les verse. La comptabilité m'a répondu que les paies d'août sont clôturées et que ce sera mis sur la fiche de paie de septembre seulement, or j'ai des factures à payer, un crédit etc et sans salaire je ne peux pas vivre.

J'ai vu sur internet qu'ils sont dans l'obligation de me verser 1 salaire par mois, est-ce que je peux agir pour faire valoir de mes droits ? Sont-ils dans l'obligation de me verser immédiatement ces indemnités ? Je ne peux vraiment pas vivre ce mois-ci sans salaire... Et je pense que ce serait pareil pour tout le monde.

Merci d'avance pour votre réponse !

Par **P.M.**, le **02/09/2021** à **20:37**

Bonjour,

Je présume que vos bordereaux de versement des indemnités journalières, vous n'avez pu les transmettre qu'avec un décalage...

Si l'employeur avait voulu vous faciliter les choses, il aurait pu vous verser le maintien du salaire auquel apparemment vous avez droit et régulariser ensuite...

Vous pourriez demander un acompte en attendant la paie et si l'employeur est de bonne foi, il devrait accéder à votre requête...

Par **Lisapls67**, le **02/09/2021** à **21:21**

Bonjour,

J'allais presque tous les jours sur le site Ameli pour voir le bordereau mais il s'est actualisé à 100% uniquement le 31/08 lorsque le mois a été complet (744€ que l'employeur doit me verser et l'autre partie c'est la sécu).

Ils sont de mauvaises fois dans mon entreprise... La comptabilité sous-traite les fiches de paies et apparemment ce ne sont pas eux qui gèrent ça.

Mais est-ce légal qu'ils ne me versent rien pendant un mois en sachant que j'ai un besoin financier actuellement...

Je vais essayer de joindre l'inspection du travail demain matin...

Merci pour la réponse !

Par **P.M.**, le **02/09/2021** à **22:23**

La situation est différente que lorsque vous avez travaillé puisqu'il s'agit d'un complément par rapport aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale...

De toute façon, le temps que vous exerciez un recours cela ne va pas arranger votre situation financière mais si vous ne voulez pas faire comme je vous l'ai suggéré, libre à vous...